RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02715
Numéro SIREN : 797 476 058
Nom ou dénomination : ABO ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2015 sous le numéro de dépôt 1466

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

FIDAL (MCS/AH)
Immeuble Crystal
ZAC Euralille Romarin
59777 Euralille

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : ABO ENVIRONNEMENT

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 797 476 058
Numéro Gestion : 2013B02715

Adresse : 9023 rue André Ampère
59930 La Chapelle d'Armentières

Numéro du Dépôt : 2015R001466 (2015 1468)

Date du dépôt : 09/01/2015

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire
Date de l'acte : 16/12/2014

1 - Décision : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

2 - Décision : Nomination de commissaire aux comptes suppléant

---

Délivré à Lille Métropole le 23 janvier 2015

Le Greffier,

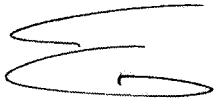

1466

ABO ENVIRONNEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : 9023 Rue Ampère
59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
797 476 058 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE A TITRE EXTRAORDINAIRE LE 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le 16 décembre, à 8 heures, les associés de la Société se sont réunis à titre extraordinaire en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Louis BEAUDEUX, en sa qualité de représentant de la Société FEL INVESTISSEMENTS, Présidente de la Société, préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 2.000 actions sur les 2.000 actions émises par la Société.

Par conséquent, la Présidente constate que les associés présents et représentés réunissant les deux tiers des voix, peuvent valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

La Présidente déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions statutaires.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Commissaires aux comptes,
- Régularisation portant sur la désignation d'un Commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014,
- Pouvoirs pour les formalités.

La Présidente donne lecture du rapport du Président.

Elle ouvre, ensuite, la discussion :

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la Société ECA AUDIT, dont le siège social est à 62055 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS CEDEX - 92 rue Raoul Briquet – BP 30057, pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

2.000 Voix POUR :
Voix CONTRE :
ABSTENTION (valant CONTRE) :

est : adoptée à l'unanimité.

Le cabinet ECA AUDIT a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

DEUXIÈME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer :

- En qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Frédéric VERCLYTTE, domicilié à CAMBRAI (59400) - 60 rue des Rôtisseurs, pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

2.000 Voix POUR :
Voix CONTRE :
ABSTENTION (valant CONTRE) :

est : adoptée à l'unanimité.

Monsieur Frédéric VERCLYTTE a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME RESOLUTION – REGULARISATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014,

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de désigner, dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du Code de Commerce :

- En qualité de Commissaire aux comptes, la Société ECA AUDIT, dont le siège social est à 62055 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS CEDEX - 92 rue Raoul Briquet – BP 30057, représentée par Monsieur Laurent BAUDOIN,

pour une mission complémentaire portant sur l'exercice ouvert le 1er octobre 2013 et clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

2.000 Voix POUR :
Voix CONTRE :
ABSTENTION (valant CONTRE) :

est : adoptée à l'unanimité.

Le cabinet ECA AUDIT a fait savoir qu'il acceptait la mission qui vient de lui être confiée et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour en assurer l'accomplissement.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu :

2.000 Voix POUR :
Voix CONTRE :
ABSTENTION (valant CONTRE) :

est : adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Pour copie certifiée conforme,
Monsieur Louis BEAUDEUX
Représentant la Société FEL INVESTISSEMENTS, Présidente

